



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

**RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ**

le 22 juin 2016

Observations et vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2015.

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité répond comme suit aux observations et aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2015.

**Fondation du Musée suisse du jeu**

**Vœux**

Un balisage serait nécessaire depuis la gare de La Tour-de-Peilz jusqu'au Musée. Ceci a été envisagé lors de la réalisation de la place des Anciens-Fossés, mais rien n'a été réalisé à ce jour.

Un balisage serait également nécessaire depuis le quai à Entre-deux-Villes, pour que les Veveysans et les touristes ne fassent pas demi-tour à cet endroit.

**Réponse**

Dans le cadre du projet Enjoy Vevey, un totem (grand panneau d'information) sera installé à la hauteur du débarcadère et un autre au début du quai Roussy, à la hauteur des places de parc pour les cars. Ils indiqueront, notamment, la balade sur le quai Roussy et le Musée suisse du jeu. En outre, trois « totems » supplémentaires seront disposés sur le territoire de la Commune : l'un à la gare, le deuxième sur la Maison de commune et le dernier au Port. Un panneau de format plus réduit, installé à la sortie du parking des Remparts, guidera les hôtes de passage vers le « totem » de la Maison de commune.



## Visite N° 4 – Anciens-Fossés

### Vœu

La Cogest demande à la Municipalité de chercher des solutions de parcage couvert et en suffisance pour les vélos afin de favoriser la mobilité douce vers ce nouveau lieu de rencontre.

### Réponse

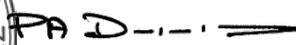
Le nombre de places de stationnement pour vélos sur la place des Anciens-Fossés est pour l'instant suffisant. Par contre, seules les places situées à proximité du couvert d'accès aux ascenseurs sont protégées des intempéries.

Un couvert supplémentaire sera étudié pour les places se trouvant devant la piscine. Celui-ci devra cependant respecter l'architecture de la place et permettre une intégration appropriée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Lyonel Kaufmann

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 6 juin 2016

